

À Avignon le 19/01/2019

Objet : compensation du temps de saisie des évaluations CP 2^{ème} session

Monsieur le Directeur académique,

Le protocole d'évaluations nationales pour les élèves de CP prévoit une deuxième session de passation en janvier. Pour la première session, suite à une demande du SE-Unsa, cinq heures d'activités pédagogiques complémentaires ont été dégagées pour permettre aux enseignants de saisir les réponses de leurs élèves.

Pour la session de janvier, le SE-Unsa vous demande donc d'accorder, au choix :

- *une compensation horaire pour les personnels concernés sur :*
 - *soit les activités pédagogiques complémentaires,*
 - *soit les animations pédagogiques,*
 - *soit la journée de solidarité,*
 - *soit le temps de classe, en utilisant des moyens de remplacement.*

- *une compensation financière avec des heures supplémentaires.*

Il s'agit pour le SE-Unsa d'une décision de reconnaissance du temps supplémentaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, Madame la Directrice, en notre attachement au service public d'éducation.

Catherine BRUNA

Secrétaire départementale du SE-UNSA du Vaucluse

